

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE  
DE  
**S C I E Z**



74140

Téléphone : 04 50 72 80 09  
Télécopie : 04 50 72 83 08

## Compte rendu de séance du Conseil Municipal

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 4 mars 2015

#### PRESENTS :

Mesdames, Roch Monique, Rapin Jacqueline, Bourgeois Fatima, Roze Fabienne, Chaumeron Dominique, Cognet Céline, Reinbold Caroline, Torrente Marie-Christine,  
Messieurs, Bidal Jean-Luc, Triverio Christian, Vignaud Christian, Démolis Hubert, Réale Richard, Couasnon Thierry, Favre Pierre, Gilbert Joel, Maure Dominique, Démolis Cyril, David Michel, Huvenne Bernard, Requet Michel.

#### PROCURATIONS :

Longuet Odile à *Rapin Jacqueline*  
Badaire Corinne à *Roch Monique*  
Favre-Perrillat Christel à *Cognet Céline*  
Thierry Julie à *Maure Dominique*  
Brothier Nathalie à *Torrente Marie-Christine*  
Kupper Lionel à *Requet Michel*

ABSENTS EXCUSES : Pierron André, Humbert Marlène,

Arrivée de Bernard Huvenne à 20h36 (*Durant l'examen de la question N°4*),

#### NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément aux dispositions de l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Démolis Hubert a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27-01-2015

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 janvier 2015, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ces documents.  
Le compte rendu de la séance du 27 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

### QUESTIONS DELIBEREES

#### **1-Approbation des comptes de gestion 2014 du Budget Principal et des budgets annexes C.C.A.S, Port de Plaisance et Caveaux de Sciez .**

Exposé : Trivério Christian, Maire adjoint chargé des finances

- rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

#### Décision :

*Après débats et votes,  
Le conseil municipal,*

- *à l'unanimité et quatre abstentions (Requet Michel, Torrente Marie-Christine et Nathalie Brothier et Lionel Kupper par procuration) approuve le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2014 du budget principal,*
- *Unanime, approuve le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2014 des budgets annexes Port de Plaisance et Caveaux de Sciez,*

#### **Le Conseil d'administration du CCAS,**

- *à l'unanimité et une abstention, (Nathalie Brothier par procuration) approuve le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2014 du budget annexe CCAS,*

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## 2-Approbation des comptes administratifs 2014 du Budget Principal et des budgets annexes CCAS, Port de Plaisance et Caveaux de Sciez

**Exposé :** Christian Trivério, Maire adjoint

Présente les Comptes administratifs 2014 du budget principal et des budgets annexes : Port de Plaisance, Caveaux de Sciez, et CCAS résumés ci-dessous et demande approbation de ces comptes résumés comme suit :

### Budget Principal

#### Section d' Investissement

DEPENSES		BP2014+DM	CA 2014	RECETTES		BP2014+DM	CA 2014
16	Capital des emprunts	498 000,00	449 037,06	10	Dotations (FCTVA + TA)	493 022,00	353 636,40
20	Immo. Incorp. Frais d'études ...	83 173,00	48 725,54	1068	Affectation du résultat n-1	500 000,00	500 000,00
21	Immo Corp. Achat terrain, materiel...	871 450,00	759 689,08	13	Subvention sur travaux, équipement d'invest	325 900,00	287 247,73
23	Immo en cours, Construction, install.	4 887 205,00	3 132 584,69	16	Emprunt	3 000 000,00	2 500 000,00
27	Portage EPF	164 982,00	146 780,68	21	Immobilisations corporelles	165 355,00	167 209,23
O40	Opérations d'ordre entre section	13 493,00	13 488,84	23	Immobilisations en cours	210 000,00	84 389,15
				OO1	Solde d'exécution reporté	986 778,00	-
				O21	Virement de la section de fonctionnement	371 000,00	-
				O24	Produits de cessions	- 120 500,00	-
				O40	Opérations d'ordre entre section	586 748,00	585 635,31
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>6 518 303,00</b>	<b>4 550 305,89</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>6 518 303,00</b>	<b>4 478 117,82</b>

Résultat d'investissement de l'exercice	72 188,07
<i>Solde 2013 reporté</i>	<i>986 778,02</i>
<b>Excédent d'investissement 2014</b>	<b>914 589,95</b>

#### Section de fonctionnement

DEPENSES		BP2014+DM	CA 2014	RECETTES		BP2014+DM	CA 2014
O11	Charges à caractère général	1 619 774,00	1 514 467,07	70	Produits des services	202 500,00	154 096,19
O12	Charges de personnel	1 890 000,00	1 835 280,41	73	Impôts et taxes	2 831 900,00	2 742 348,12
65	Autres charges gestion courante	1 049 000,00	1 041 899,10	74	Dotations et participations	2 350 000,00	2 315 043,54
66	Charges financières	278 900,00	275 680,27	75	Autres produits gestion courante	45 000,00	45 301,43
67	Charges Exceptionnelles	10 000,00	-	76	Produits financiers	15,00	7,86
O23	Virement à la section investissement	371 000,00	-	77	Produits exceptionnels	344 200,00	334 284,05
O42	Opération d'ordre entre section	586 748,00	585 635,31	O13	Atténuation de charges	15 190,00	20 010,58
O14	Atténuation de produits	30 171,00	30 170,70	OO2	Excédent Antérieur reporté	33 295,00	-
				O42	Opération d'ordre entre section	13 493,00	13 488,84
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 835 593,00</b>	<b>5 283 132,86</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 835 593,00</b>	<b>5 624 580,61</b>

Résultat de fonctionnement de l'exercice	341 447,75
<i>Solde 2013 reporté</i>	<i>33 295,31</i>
<b>Excédent fonctionnement 2014</b>	<b>374 743,06</b>

### Port de Plaisance

### Section d' Investissement

DEPENSES		BP2014+DM	CA 2014	RECETTES		BP2014+DM	CA 2014
16	Capital des emprunts	41 400,00	41 381,88	021	Virement de la section de fonctionnement	3 625,00	
20	Immo. Incorpor. Frais d'études ...	5 878,00	-	1068	Affectation du résultat n-1	5 023,00	5 023,47
21	Immo Corp. Achat terrain, materiel...	17 656,00	1 959,65	1641	Emprunt	-	
23	Immo en cours, Construction, install.	148 039,00	1 781,00	040	Amortissement des immobilisations	96 375,00	95 904,30
040	Subv Equipement	561,00	560,07	041	Opération patrimoniales	68 510,00	68 506,82
042	Opération patrimoniales	68 510,00	68 506,82	001	Solde d'exécution reporté	110 855,00	
	Reste A Réaliser	2 344,00					
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>284 388,00</b>	<b>114 189,42</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>284 388,00</b>	<b>169 434,59</b>

Résultat d'investissement de l'exercice	55 245,17
<i>Solde 2013 reporté</i>	<i>110 855,25</i>
<b>Excédent d'investissement 2014</b>	<b>166 100,42</b>

### Section de fonctionnement

DEPENSES		BP2014+DM	CA 2014	RECETTES		BP2014+DM	CA 2014
011	Charges à caractère général	150 000,00	132 152,57	70	Produits des services	345 000,00	334 669,33
012	Charges de personnel	127 800,00	113 192,47	75	Autres produits gestion courante	239,00	-
65	Autres charges de gestion courante	13 500,00	10 296,78	77	Produits exceptionnels	500,00	50,00
66	Charges financières (intérêts emprunts)	14 500,00	14 452,68	042	Quote part sub d'équipement	561,00	560,07
67	Charges Exceptionnelles	500,00	-				
042	Dotations aux amortissements	96 375,00	95 904,30				
023	Virement à la section investissement	3 625,00		002	Excédent antérieur reporté	60 000,00	
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>406 300,00</b>	<b>365 998,80</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>406 300,00</b>	<b>335 279,40</b>

Résultat d'investissement de l'exercice	30 719,40
<i>Solde 2013 reporté</i>	<i>60 000,00</i>
<b>Excédent d'investissement 2014</b>	<b>29 280,60</b>

### Caveaux de Sciez

#### Section d' Investissement

DEPENSES		BP2014	CA 2014	RECETTES		BP2014	CA 2014
2313	Immo en cours, Construction, install.	-	-	2313	Vente caveaux	21 725,98	7 120,00
001	Solde d'exécution reporté	21 725,98	-				
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>21 725,98</b>	<b>-</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>21 725,98</b>	<b>7 120,00</b>

Résultat d'investissement de l'exercice 2014	7 120,00
<i>Report 2013</i>	<i>- 21 725,98</i>
<b>Deficit 2014</b>	<b>-14 605,98</b>

## CCAS

### Section de fonctionnement

DEPENSES		BP2014	CA2014	RECETTES		BP2014	CA2014
60632	fournitures de petit équipement	200,00	-	002	Excédent reporté	17 380,00	
6232	Fêtes et cérémonies	9 200,00	9 178,20	74	Participation commune	31 020,00	31 020,00
63512	Taxes foncières	200,00		77	Libéralités reçues		
6562	Aides	9 700,00	8 347,35				
6574	Subvention aux associations	29 100,00	28 989,00				
TOTAL DEPENSES		48 400,00	46 514,55	TOTAL RECETTES		48 400,00	31 020,00

Résultat de l'exercice	-	15 494,55
Solde 2013 reporté		17 379,95
Excédent de fonctionnement 2014		1 885,40

### Décision :

*Après débat et vote,  
Le conseil municipal,*

- à l'unanimité et quatre abstentions (Requet Michel, Torrente Marie-Christine, Nathalie Brothier et Lionel Kupper par procuration) décide approbation des comptes administratifs 2014
- unanime décide approbation des comptes administratifs 2014 des budgets annexes Port de plaisance et des Caveaux de Sciez.

*Le Conseil d'administration du CCAS,*

- à l'unanimité et une abstention, (Nathalie Brothier par procuration), décide approbation du compte administratif 2014 du CCAS.

### 3-Décisions d'affectation des résultats budgétaires 2014 du Budget Communal et budget annexe Port de Plaisance.

Exposé : Trivério Christian, Maire adjoint

Après avoir constaté la concordance des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion 2014 du comptable assignataire,  
Considérant les résultats de clôture 2014,  
Sur proposition du Maire et de l'Adjoint chargé des finances communales,  
Considérant les restes à réaliser 2014,

### Décision :

*Après débat et vote,  
Le conseil municipal,*

- à l'unanimité et quatre abstentions (Requet Michel, Torrente Marie-Christine, et Nathalie Brothier et Lionel Kupper par procuration) décide d'affecter les résultats pour le budget prévisionnel 2015 de la commune comme suit :

Affectation des 374 743.08 € d'excédent de fonctionnement 2014.

- 1- 300 000€ au compte R1068 de la section d'investissement
- 2- 74 743.08€ en report à nouveau au compte R002 de la section de fonctionnement

- à l'unanimité, décide d'affecter les résultats pour le budget prévisionnel 2015 du Port de plaisance, comme suit :

Affectation des 29 280.60€ d'excédent d'exploitation 2014.

1- 280.60€ au compte R1068 de la section d'investissement

2- 29 000€ en report à nouveau au compte R002 de la section de fonctionnement.

#### 4-Approbation des budgets primitifs 2015, Budget Principal, et des budgets annexes Port de Plaisance, Caveaux de Sciez et CCAS

**Exposé :** Monsieur Bidal Jean-Luc, le Maire et Monsieur Trivério, Maire adjoint

- présentent et soumettent à approbation du Conseil Municipal, les projets de budgets primitifs 2015, pour le budget principal et les budgets annexes Port de Plaisance, Caveaux de Sciez et CCAS, résumés comme suit :

#### Budget primitif 2015 – Budget principal

##### Section d' Investissement

DEPENSES		BP2015
001	Solde d'execution reporté	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
16	Capital des emprunts + ICNE	605 754,00
20	Immo. Incorp. Frais d'études ...	150 570,00
21	Immo Corp. Achat terrain, materiel...	400 153,25
23	Immo en cours, Construction, install.	749 788,78
27	Portage EPF	146 785,00
O41	Opérations patrimoniales	
O40	Opération d'ordre entre section	6 630,00
	R.A.R.2014	1 628 833,97
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>3 688 515,00</b>

RECETTES		BP2015
001	Solde d'execution reporté	914 589,95
1068	Affectation du résultat n-1	300 000,00
10	Dotations et participations	620 489,00
13	Subvention sur travaux, équipement d'invest	250 186,05
16	Emprunt	1 000 000,00
O21	Virement de la section de fonctionnement	253 000,00
O24	Produits de cessions	80 000,00
O40	Opération d'ordre entre section	270 250,00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>3 688 515,00</b>

##### Section de fonctionnement

DEPENSES		BP2015
O11	Charges à caractère général	1 475 265,00
O12	Charges de personnel	1 795 000,00
65	Autres charges gestion courante	1 183 620,00
66	Charges financières (intérêts emprunts)	322 370,00
67	Charges Exceptionnelles	10 000,00
O23	Virement à la section investissement	253 000,00
O42	Opération d'ordre entre section	270 250,00
O14	Atténuation de produits	-
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 309 505,00</b>

RECETTES		BP2015
O02	Excédent Antérieur reporté	74 743,08
70	Produits des services	174 500,00
73	Impôts et taxes	2 763 700,00
74	Dotations et participations	2 227 410,00
75	Autres produits gestion courante	46 500,00
76	Produits financiers	16,92
77	Produits exceptionnels	10 000,00
O13	Atténuation de charges	6 000,00
O42	Opération d'ordre entre section	6 630,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 309 500,00</b>

## Budget annexe : Port de plaisance

### Section d' Investissement

DEPENSES		BP2015
16	Capital des emprunts	42 803,02
20	Immo. Incorp. Frais d'études ...	10 000,00
21	Immo Corp. Achat terrain, materiel...	50 000,00
23	Immo en cours, Construction, install.	161 067,00
O40	Subv Equipement	561,00
	RAR	-
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>264 431,02</b>

RECETTES		BP2015
1068	Affectation du résultat n-1	280,60
1641	Emprunt	
001	Solde d'execution reporté	166 100,42
021	Virement de la section de fonctionnement	2 119,00
040	Amortissement des immobilisations	95 931,00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>264 431,02</b>

### Section de fonctionnement

DEPENSES		BP2015
011	Charges à caractère général	140 000,00
012	Charges de personnel	100 500,00
65	Autres charges gestion courante	13 000,00
66	Charges financières (intérêts emprunts)	13 050,00
67	Charges exceptionnelles	500,00
042	Dotations aux amortissements	95 931,00
023	Virement à la section investissement	2 119,00
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>365 100,00</b>

RECETTES		BP2015
70	Produits des services	335 000,00
75	Autres produits gestion courante	39,00
77	Produits exceptionnels	500,00
042	Quote part sub d'equipement	561,00
002	Excédent Antérieur reporté	29 000,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>365 100,00</b>

## Budget annexe : Caveaux de Sciez

### Section d' Investissement

DEPENSES		BP 2015
2313	Immo en cours, Construction, install.	15 000,00
001	Solde d'execution reporté	14 605,98
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>29 605,98</b>

RECETTES		BP 2015
2313	Vente caveaux	29 605,98
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>29 605,98</b>

## Budget annexe : C.C.A.S

### Section de fonctionnement

DEPENSES		BP2015
60632	fournitures de petit équipement	200,00
6232	Fêtes et cérémonies	12 000,00
63512	Taxes foncières	200,00
6562	Aides	15 600,00
6574	Subvention aux associations	30 000,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>58 000,00</b>

RECETTES		BP2015
002	Excédent reporté	17 379,95
74	Participation commune	40 620,00
77	Libéralités reçues	0,05
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>58 000,00</b>

Les bases d'imposition n'étant notifiées à ce jour, le produit exact des 3 taxes sera ajusté par décision modificative, après avoir été approuvé par le conseil municipal.

**Décision :**

*Sur proposition du Maire et de l'Adjoint chargé des finances communales,  
Après débat et vote,  
Le conseil municipal,*

- *à l'unanimité et cinq abstentions (Huvenne Bernard, Requet Michel, Torrente Marie-Christine, et Nathalie Brothier et Lionel Kupper par procuration) décide approbation du budget primitif principal 2015,*
- *à l'unanimité, décide approbation et des budgets primitifs 2015 annexes Port de Plaisance, et Caveaux de Sciez.*

*Le Conseil d'administration du CCAS,*

- *à l'unanimité et une abstention, (Nathalie Brothier par procuration) décide approbation du budget primitif 2015 du CCAS.*

---

**5-Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés**

**Exposé :** Triverio Christian, Maire adjoint

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 331-1, L. 331-4 et L.337-9,

Vu la délibération du SYANE en date du 21 Novembre 2014,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de Sciez d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés,

Considérant qu'eu égard à son expérience, le SYANE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement,

**Décision :**

*Après débat et vote,*

*Le conseil municipal, unanime,*

- **Approuve** l'ensemble des dispositions de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SYANE en application de sa délibération du 21 Novembre 2014.
- **Autorise le maire** à signer l'acte d'adhésion à la constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés adoptée par le SYANE le 21 novembre 2014.
- **Accepte** les termes de la convention et notamment la participation financière telle que fixée à l'article 7.
- **Autorise le maire** à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.
- **Autorise le maire** à donner mandat au SYANE pour obtenir auprès du fournisseur historique du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.



## 6-Construction d'un bâtiment communal à *La Combe*

**Exposé :** Vignaud Christian, Maire adjoint

- Rappelle le projet de construction d'un bâtiment communal situé à *La combe* à proximité de centre technique municipal. Un étage de ce bâtiment sera affecté au service technique pour l'installation d'un bureau, de vestiaires et d'un espace de réunion. L'autre étage sera affecté à l'Ensemble Musical de Sciez selon des modalités de mise à disposition spécifiées dans une convention de mise à disposition.
- Rappelle que conformément au débat d'orientation budgétaire et au vote du budget primitif, les crédits nécessaires sont partiellement ouverts au budget 2015 à hauteur de 50 000€ pour la maîtrise d'œuvre, le solde et les travaux seront financés sur l'exercice 2016. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 2 835 000,00€ HT
- Demande autorisation de lancer l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre
- Propose de solliciter une subvention auprès du conseil général

**Décision :**

Après débat et vote,

*Le conseil municipal, à l'unanimité et une abstention (Huvenne Bernard)*

- Autorise le maire à lancer l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre de la construction du bâtiment communal à *La Combe*
- Autorise le maire à solliciter une subvention auprès du conseil général

---

## 7-Délibération sollicitant le renouvellement de la dénomination de commune touristique

**Exposé :** Démolis Hubert, Maire adjoint

Vu la loi n° 2006-437 du 14 avril 2006 portant diverses dispositions relatives au tourisme, concernant notamment la réforme des communes touristiques et des stations classées,

Vu le code du tourisme, notamment les articles L 133-11 à L 133-18, L 134-1 à L 134-5,

Vu le décret n° 2008-884 du 02 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme,

Vu l'arrêté ministériel du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme,

Vu le décret du 2 septembre 2008 prévoyant trois conditions pour un classement en commune touristique : la présence d'un office de tourisme classé, l'organisation "en périodes touristiques, des animations compatibles avec le statut des sites ou des espaces naturels protégés, notamment dans le domaine culturel, artistique, gastronomique ou sportif" et une capacité d'hébergement d'une population non-permanente répondant à un ratio minimal par rapport à la population permanente.

Vu l'arrêté préfectoral N°2008-3393 en date du 4 novembre 2009 classant l'office de tourisme de Sciez;

Vu l'arrêté préfectoral N°2010-355 du 1<sup>er</sup> février 2010 portant dénomination de commune touristique la commune de Sciez pour une durée de cinq ans,

Considérant que la commune de Sciez remplit toujours les conditions ainsi posées et qu'il s'avère intéressant et utile de solliciter la reconnaissance de la qualité de « *commune touristique* » et de déposer un dossier auprès de la préfecture,

Propose de renouveler auprès du Préfet, la dénomination commune touristique

**Décision :**

*Après débats et votes,*

*Le conseil municipal, à l'unanimité et une abstention (Huvenne Bernard)*

- Approuve le dossier de demande de dénomination de commune touristique,
- Sollicite la dénomination de commune touristique auprès du Préfet.

## 8-Approbation du règlement intérieur du Port de plaisance

**Exposé :** Vignaud Christian, Maire adjoint

Soumet à l'assemblée le nouveau projet de règlement intérieur du port de plaisance afin de valider quelques modifications,

Vu la loi de décentralisation n°83-663 du 22 juillet 1983, complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu la circulaire du 2 février 1984 relative au transfert des compétences en matière de ports maritimes et civils,

Vu la décision préfectorale n° 1264-75 du 19 juin 1975 portant octroi de la concession du port de plaisance de Sciez sur le Lac Léman au droit de la Commune de Sciez,

Vu le cahier des charges réglementant ladite concession et le plan annexé à la décision préfectorale précitée,

Vu l'arrêté préfectoral n° 81-231 du 12 février 1981 portant règlement de police du port de plaisance de Sciez,

Vu l'arrêté municipal n° 01/02 du janvier 2002 réglementant l'exploitation des ouvrages portuaires concédés.

Considérant qu'il convient de modifier l'arrêté sus visé en ses articles 3, 6, 7, 8, 12, 15.

Vu le projet de règlement intérieur ci-annexé

**Décision :**

*Après débat et vote,*

*Le conseil municipal, unanime*

- Approuve le nouveau projet de règlement intérieur du Port de Plaisance.

---

## 9- Aliénation du chemin rural des Marais

**Exposé :** Démolis Hubert, Maire adjoint

-Vu la délibération en date du 7 décembre 2009 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de recourir aux actes administratifs pour la plupart des acquisitions, ventes, échanges, partage acceptation des dons et legs, transactions diverses ne comportant pas de difficultés juridiques particulières conformément à l'article L1311-13 du code général des collectivités territoriales,

-Vu la délibération en date du 14 mai 2014 par laquelle le Conseil Municipal charge M. Christian VIGNAUD, représentant de la collectivité pour la signature des actes administratifs conformément à l'article L1311-13 du code général des collectivités territoriales,

- Vu la délibération en date du 23 décembre 2014 rappelant les différentes étapes de l'enquête publique et approuvant l'aliénation totale du chemin rural des Marais à Mr et Mme Alex SIRON.

-Propose de procéder à l'aliénation du chemin rural des Marais au profit de Mr et Mme Alex SIRON, au prix de 1 966,00 euros, actes en mains.

**Décision :**

*Après débat et vote*

*Le conseil Municipal, unanime*

-Autorise le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à régulariser l'aliénation dudit chemin au prix de 1 966.00 euros et à procéder à l'authentification de l'acte administratif ; M. VIGNAUD étant chargé pour sa part de signer ledit acte au nom de la collectivité.

## QUESTIONS DIVERSES

Madame Chaumeron Dominique informe l'assemblée que l'appel d'offres lancé pour la rénovation et la réhabilitation des cloches de l'église Saint-Maurice a été fructueux et que c'est avec l'entreprise BODET que le marché a été signé à hauteur de 20 000€ HT. Les travaux seront donc très prochainement réalisés.

Le maire rappelle le travail en cours des élus locaux au sujet du projet d'agglomération qui pourrait éventuellement regrouper Thonon-les-Bains, les Collines du Léman et la Communauté de Communes du Bas-Chablais et propose de réunir le conseil en séance privée pour approfondir la discussion. La date du mardi 7 avril à 20h a été retenue.

Le maire informe l'assemblée que dans le cadre du programme « Vélo-route » du conseil général, la première tranche route d'Excenevex va bientôt démarrer. Les travaux seront financés à 60% par le département.

Madame Rapin Jacqueline, en charge de la mise en place du nouveau système de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif sur la commune, explique que le dossier a bien avancé et sollicite une réunion du conseil municipal en séance privée pour déterminer clairement les modalités à Sciez. La date du mardi 28 avril à 20h a été retenue.

Monsieur Réale Richard fait un compte rendu de son dernier voyage à Madagascar où le cyclone a causé beaucoup de dégâts. Les récoltes sont fichues, les rizières ensablées. Les gens n'ont plus rien à manger. Une tonne de riz a pu être livrée par le Rotary dans le cadre d'un contrat « nourriture contre travail ». Sur place, le père Aymeric soutient la population et organise la répartition des dons qui arrivent dans cette région très défavorisée. Monsieur Bidal précise qu'un appel au don sera diffusé sur le prochain InfoSciez. Une soirée organisée par Léman Horizon Madagascar au lieu en avril au CAS, les bénéficiaires seront envoyés à Madagascar.

Date prévisionnelle de la prochaine réunion du conseil municipal :  
**Mardi 21 avril à 20h**

Monsieur Le Maire constatant l'ordre du jour et les questions orales épuisées,  
La Séance Publique est levée à 21h56.  
**PROCES-VERBAL DE SEANCE DRESSE LE 10-03-2015 PAR LE SECRETAIRE ELU PAR SES PAIRS  
PRESENTS EN L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 04-03-2015  
SIGNÉ**

Le secrétaire de séance  
*Démolis Hubert*



Le Maire  
*Bidal Jean-Luc*



Vu pour être affiché le 11-03-2015 conformément aux prescriptions de l'article L 221.25 du Code Général des Collectivités Territoriales